

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 septembre 2021 par conférence web.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse suppléante Judith Prud'homme, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse suppléante Judith Prud'homme.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Madame Lise Michaud mairesse

2021-09-364 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-09-365 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT DE CIRCULATION. AJOUT DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊT.

- Je, Johanne Anderson, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique afin d'ajouter deux panneaux d'arrêt sera adopté à une séance ultérieure;
- De plus, je, Johanne Anderson, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2021-09-366 NOMINATION. CHEFFE DE DIVISION. TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de chef(fe) de division - Travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines, de la direction générale et du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Katia Alves au poste de Cheffe de division - Travaux publics;
- QUE cette nomination soit conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires et des références d'emploi actuellement en cours;
- QUE cette nomination soit également conditionnelle à l'acceptation par madame Alves de l'offre transmise le 21 septembre 2021 par la directrice des ressources humaines;
- QUE sa date d'entrée en fonction soit, le cas échéant, le ou vers le 12 octobre 2021;
- QUE sa rémunération soit celle prévue à la politique du personnel cadre intermédiaire classe D2, échelon 8;

- QUE 4 semaines de vacances lui soient offertes dès son entrée en fonction;
- QUE si la performance de madame Alves est satisfaisante au terme d'une période de probation de 6 mois, elle aura droit à une augmentation d'échelon effective, le cas échéant, à la période de paie suivant la période du 12 avril 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-09-367 AUTORISATION DE SIGNATURE. CONVENTION COLLECTIVE.

CONSIDÉRANT que la convention collective liant la Ville à ses employés cols-bleus et cols-blancs est échue;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT le vote des employés cols-bleus et cols-blancs en faveur de la dernière offre patronale lors de la réunion syndicale du 14 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil autorise la mairesse, madame Lise Michaud, le directeur général, monsieur René Chalifoux et la directrice des ressources humaines, madame Karine Laforest, à signer pour et au nom de la Ville, la convention collective, laquelle est annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-09-368 DÉPÔT. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION. RÉOLUTION 2021-08-305.

- QUE ce Conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction confectionné par le greffier le 17 septembre 2021, et qui concerne la résolution 2021-08-305.

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 08.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 09.

2021-09-369 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 09.

ADOPTÉE à l'unanimité